

➔ La sécurité en groupe



▲ Il est agréable de discuter...

▲ ... mais la route ne nous appartient pas.

Soyons **respectables**

Un mort et huit blessés à Villecomtal !
Notre fragilité et les réactions de certains automobilistes doivent nous faire réfléchir.

Le 8 mars, dix-huit cyclistes de Bordères (65) se baladaient près de Villecomtal dans le Gers. Ils roulaient en file indienne sur la RN21. À 9 h 20, un jeune militaire ivre a percuté le groupe par-derrière. Bilan : un décès et huit blessés graves.

La semaine suivante, à la réunion de la commission sécurité de ligue des Pyrénées, nous étions sous le choc. Nous avons exprimé notre peine pour les victimes et

leurs familles. Le président du CoDep des Hautes-Pyrénées, Jean-Claude Pons, qui connaissait le cycliste décédé, Christian Larzabal, nous a apporté des précisions sur les circonstances de la collision, confirmant que cette route n'est pas à grande circulation et se trouve être le seul itinéraire pour rejoindre Auch sans passer par les côteaux. Nous tenons à signaler l'efficacité des secours, la participation d'une équipe de rugby qui s'est arrêtée pour aider les victimes.

Que faire pour réduire les risques ?

Nous avons lancé un débat très animé, qui a souvent tourné à l'aveu d'impuissance. Nous sommes sortis du cadre du drame de Villecomtal et avons analysé tous les éléments aggravants liés à ce type d'accident :

- La vitesse des automobilistes.
- L'alcool qui brouille la vision.
- La taille et le comportement de nos groupes.

- Le manque de bandes cyclables ou d'accollements revêtus.
- Les vêtements trop sombres.
- Les usagers motorisés dépassant leurs limites.
- Et la mauvaise excuse, que les cyclistes seuls ont plus d'accidents que ceux qui roulent en peloton.

C'est un sujet complexe mais une chose est claire : certains automobilistes nous détestent. L'article de la Dépêche du Midi était parfaitement objectif, mais sur le site Internet du journal les réactions des lecteurs sont souvent effrayantes.

Les propos nous choquent forcément, mais ont le mérite

Bien utiles lorsqu'ils existent : les accotement revêtus.





▲ Inexcusables : certains groupes de cyclistes se sentent «au-dessus» des règles du Code de la route.

de nous rappeler que trop souvent nous gênons par notre occupation abusive de la chaussée et manquons de respect pour les autres usagers de la route.

Beaucoup d'automobilistes sont choqués par l'impolitesse de certains cyclistes. Plusieurs lecteurs se plaignent de la cohabitation avec certains groupes qui se sentent au-dessus des règles du Code de la route. Insultes, gestes inexcusables, refus de se ranger en file indienne ainsi que changements de direction sans prévenir sont autant de facteurs qui aggravent la situation et ne facilitent pas le partage de la route.

Balayons devant notre porte

Comme les cyclistes de Bordères, la grande majorité de nos groupes ont un comportement raisonnable. Cependant, il faut que nous soyons réalistes et vigilants. Comme les automobilistes nous avons bien sûr des droits mais aussi des devoirs. Il est temps de réagir : si nous provoquons des conflits avec les automobilistes, nous n'en sortirons pas gagnants.

Le mauvais comportement nuit à tout le monde, même, malheureusement, à ceux qui sont courtois envers les autres.

Pour être respectés, soyons respectables. Nous demandons le partage de la route, certes, mais n'oublions jamais qu'elle ne nous appartient pas. ■

Pour lire l'article de la *Dépêche du Midi* et les réactions des lecteurs : www.ladepêche.fr
(Mots clés : «villecomtal conducteur ivre»)

HUMEURS SÉCURITAIRES

PLACE AU VÉLO

Comme chez nous, les cyclotouristes britanniques se plaignent de la mauvaise conception de certains aménagements cyclables.

Voici l'avis de Chris Juden, expert technique du CTC : «*Les autoroutes sont moins dangereuses que les routes nationales, mais les automobilistes les prennent parce qu'elles leur permettent de se déplacer plus facilement. C'est la même chose pour les aménagements cyclables de qualité : il ne faut pas oublier qu'ils doivent être utiles et pratiques. Dans les pays du Nord, par exemple, les cyclistes ont la priorité à tous les carrefours. Au bout de quelques heures, on se rend compte qu'on n'est jamais obligé de freiner.*»

SÉCURITÉ ET COURTOISIE

- Je roule et il fait beau. À l'entrée du premier village, il y a un rond-point. Je vois un camion qui arrive par la droite en même temps que moi. Je ralentis, mais le conducteur me fait signe de passer. Je le remercie et il me fait un grand sourire.
- Un peu plus loin, une postière sort d'une servitude et s'avance sur la route. Je suis certain qu'elle avait la priorité mais elle s'arrête et recule sa voiture pour me laisser passer. Je la remercie et elle me fait un grand sourire.
- Je monte une côte et je vois un tracteur qui descend. Le conducteur roule sur le bas-côté pour me laisser passer. Je lui fais signe que j'ai assez de place et je le remercie. Il me fait un grand sourire.

Je ne sais pas pourquoi, mais pendant toute une journée tout le monde était sympathique et courtois. Non, je ne rêvais pas, et c'est tellement agréable quand cela se passe comme ça.

Le lendemain tout était revenu à la normale. Quel dommage... alors qu'il suffit que chacun, automobiliste et cycliste, fasse un petit effort pour rendre la vie plus belle.

LES MOTS QUI TUENT

Je suis peut-être trop sensible mais certains mots me gênent.

Le pire, à mon avis, c'est le terme «accident». Cela n'a l'air de rien, mais ce petit mot introduit la notion de l'aléatoire, de l'imprévu et du hasard. Or il ne faut jamais oublier qu'un accident est rarement un «accident». À vélo ou en voiture, il résulte de quelqu'un qui a décidé de prendre un risque. Dépasser ses limites, boire, ne pas entretenir son véhicule ou son vélo, faire une manœuvre dangereuse, manquer de vigilance : trop souvent, le mot «accident» nous excuse et nous conforte dans nos habitudes dangereuses.

QU'ATTENDONS-NOUS ?

Depuis le 1^{er} janvier 1998, l'article 20 de la Loi sur l'Air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE), oblige la mise au point d'itinéraires cyclables lors des réalisations ou des rénovations de voies urbaines. On rénove souvent les rues, alors si cette loi était appliquée dans toutes les villes, il y aurait désormais des aménagements cyclables partout !

L'État publie une fiche à ce sujet*, qui rappelle notamment que «le non-respect de cette obligation légale, même après la réalisation du projet, pourrait potentiellement déclencher, en cas d'accident impliquant un cycliste... le mécanisme de responsabilité pénale personnel du maire».

Alors qu'attendons-nous pour faire appliquer la loi ?

*La version électronique de la fiche est disponible sur :

www.transports.equipement.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=2650

